

DÉPARTEMENT
DU
PUY-DE-DÔME

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

EXTRAIT
du
REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
VILLE DE THIERS

Nombre de Conseillers
en exercice : **33**

Nombre de conseillers
présents : **25**

Procurations : **6**

Nombre de conseillers
absents : **2**

OBJET :
Autorisation de
Programme et Crédits
de Paiement (AP/CP)
2026 – Travaux pour
l'accès à l'aire d'accueil
des gens du voyage –
budget PRINCIPAL

SÉANCE DU MARDI 24 FÉVRIER 2026

L'an deux mille vingt-six, le mardi 24 février à dix-neuf heures ;
Le Conseil Municipal de la Commune de THIERS, dûment convoqué le
mercredi 18 février 2026 s'est réuni en salle du Conseil TOURNILHAC à la
Mairie de THIERS, sous la présidence de Stéphane RODIER, Maire ;

Étaient présents :

Stéphane RODIER, Maire ;
Hélène BOUDON, Isabelle FUREGON, David DEROSSIS, Catherine PAPUT,
Pierre CONTIE, Monique DURAND-PRADAT, Martine MUNOZ, Sophie
DELAIGUE, Didier STURMA, Michel COMBRONDE, Vincent PETITJEAN,
Monique MORENO, Patricia BOSTMAMBRUN, Pierre SUREDA, Thierry
BARTHELEMY, Michelle MAGNOL, Eric BOUCOURT, Serap ALP, Farida
LAÏD, Bernard DUNIAT, Francis ROUX, Claire JOYEUX, Annie
CHEVALDONNE et Philippe BARRAU, Conseiller.e.s Municipaux ;

Avaient donné procuration :

Claude GOUILLON-CHENOT à David DEROSSIS,
Pascal THIRIOUX-RAUCOURT à Catherine PAPUT,
Sylvain HERMAN à Isabelle FUREGON,
Pepa CAENEN à Hélène BOUDON,
Christophe MANKA à Martine MUNOZ,
Yoann BENTEJAC à Francis ROUX,

Étaient absents ou excusés :

Lisa ASAR,
Betul SIMSEK,

Secrétaire de séance :

Didier STURMA

AUTORISATION DE PROGRAMME ET CRÉDITS DE PAIEMENT (AP/CP) 2026 – TRAVAUX POUR L'ACCÈS A L'AIRE D'ACCUEIL DES GENS DU VOYAGE - BUDGET PRINCIPAL

- Vu le décret n°2012-1246 du 7 novembre 2012, relatif à la gestion budgétaire et comptabilité publique ;
- Vu la loi n°92-125 du 6 février 1992, prévoyant la possibilité pour les communes de voter des autorisations de programme ;
- Vu le décret n°97-175 du 20 février 1997, précisant les modalités d'application des autorisations de programme / crédits de paiement ;
- Vu les articles L1612-1, L2311-3 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) ;
- Vu la délibération n°251216_17 du Conseil Municipal de THIERS, en date du 16/12/2025, relative à la dernière mise à jour de l'AP/CP de cette opération ;
- **Considérant** le caractère pluriannuel de certaines opérations ;
- **Considérant** les objectifs de ces opérations ;
- **Considérant** qu'une annexe au budget doit retracer la situation de l'ensemble des AP/CP décidés par le Conseil Municipal ;
- **Considérant** que les AP/CP font l'objet d'un suivi comptable permettant de connaître leur situation et de proposer les éventuels ajustements à la décision du Conseil Municipal ;

Travaux d'aménagement pour l'accès à l'aire d'accueil des gens du voyage																		
Opération 0529																		
Coût total opération :		232 000,00 €										TTC						
Autorisation de programme votée :		232 000,00 €										TTC						
Subventions notifiées :		132 900,00 €																
Rectificatif subvention envisagée prorata		32 900,00 €										Département - FIC 2022						
ajustement en minoration si attribution DSL		100 000,00 €										Fonds de concours MAX Cc Thiers Dore et Montagny						
Subvention escomptées :		60 000,00 €										Etat - DSL 2026						
Affectation comptable	Budget prévisionnel de l'opération	Réalisations antérieures hors Appo	Réalisations 2019	Réalisations 2020	Réalisations 2021	Réalisations 2022	Réalisations 2023	Réalisations 2024	Réalisations 2025	TOTAL réalisé au 31/12/2025	Solde de l'opération à réaliser	2026	2027	2028	2029	2030	2031	TOTAL
Dépense : Chapitre 23	232 000,00 €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	232 000,00 €	232 000,00 €	- €	- €	- €	- €	- €	232 000,00 €
Recette : Chapitre 13	132 900,00 €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	132 900,00 €	132 900,00 €	- €	- €	- €	- €	- €	132 900,00 €
Conseil Départemental - FIC 2022	32 900,00 €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	32 900,00 €	32 900,00 €	- €	- €	- €	- €	- €	32 900,00 €
Fonds de Concours Cc TDM	100 000,00 €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	100 000,00 €	100 000,00 €	- €	- €	- €	- €	- €	100 000,00 €
Recette : Autofinancement	61 042,72 €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	61 042,72 €	99 100,00 €	- 38 057,28 €	- €	- €	- €	- €	61 042,72 €
Recette : FCTVA	38 057,28 €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	38 057,28 €	- €	38 057,28 €	- €	- €	- €	- €	38 057,28 €
Solde opération	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, LE CONSEIL MUNICIPAL À LA MAJORITÉ AVEC 22 VOIX POUR, 3 VOIX CONTRE (Claire JOYEUX, Annie CHEVALDONNE, Philippe BARRAU) ET 6 ABSTENTIONS (Eric BOUCOURT, Yoann BENTEJAC, Serap ALP, Farida LAÏD, Bernard DUNIAT, Francis ROUX) :

- **Approuve** l'autorisation de programme et crédits de paiement – Travaux pour l'accès à l'aire d'accueil des gens du voyage ;
- **Autorise** le Maire à signer tout document se rapportant à la présente décision.

Le secrétaire de séance,

Didier STURMA

Le Maire,



Stéphane RODIER